

Optimum' désinfectant

Détergent désinfectant parfumé

*Produit d'entretien quotidien des sols.
Forte rémanence du parfum marine. Peu moussant.
Bactéricide selon la norme EN 1276 en 5 min à 20°C en condition de saleté à 1% et
selon la norme EN 13697 (15min, 20°C) en condition de saleté à 2%.*

CONSEIL D'UTILISATION

Diluer de 0,5 à 1% dans l'eau. Inutile de rincer sauf dans le cas de lavage de surfaces pouvant être au contact de denrées alimentaires où le rinçage est obligatoire.

Désinfection : diluer de 1 à 2% selon l'efficacité désinfectante souhaitée.

Laisser agir 5 minutes minimum.

CONDITIONNEMENT

- Emballage : carton de 4 bidons de 5L,
carton de 12 flacons doseurs de 1L.

DONNEES TECHNIQUES

- Aspect : liquide limpide vert
- pH : 6,5 - 7,5
- Densité : 0,99 - 1,01

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Produit réservé à un usage professionnel.

Éviter les projections oculaires
et le contact avec l'épiderme.

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

STOCKAGE

Stocker à l'abri du gel.

SÉCURITÉ SELON FDS

Irritation cutanée, Catégorie 2.

Irritation oculaire, Catégorie 2.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2.

PRODUIT BIOCIDES TP 2

Substances actives biocides : chlorure d'alkyl dimethyl benzylammonium, CAS : 68424-85-1, 25g/kg - alcool éthylique, 64-17-5, 25g/kg.

Date limite d'utilisation optimale : 24 mois à compter de la date indiquée dans le numéro de lot présent sur l'emballage.

L'emballage doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau. Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au 05.55.27.65.27 pour le personnel médical. Formule déposée au centre Antipoison France : + 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Conforme à l'arrêté du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents. Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

22-07-2022 Ind. 2



CHALLENGER'S
PROPRETÉ
concepteur de savoir-faire